territoire d'énergie
LOIRE-ATLANTIQUE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE ANNEE 2025

Le Président de Territoire d'Energie de Loire Atlantique,

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L.522-4 et L.522-23 à L.522-31 ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération n°2021-24 du 4 mars 2021 fixant les lignes directrices de gestion de TE 44 en matière d'avancement de grade, prise après avis du comité technique,

ARRETE

Article 1er - Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

- Mme Ingrid MORIN

Article 2 - Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique et au comptable de la collectivité.

Fait à Orvault, le 14 mai 2025

Anne-Sophie LAHMAR
Directrice Générale Adjointe
Administratif, Finances et Informatique

territoire d'énergie LOIRE-ATLANTIQUE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le..16/05/25 (Signature de l'agent)

[redacted]

Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44)
Bâtiment F - Rue Roland Garros
Parc d'activités du Bois Cesbron - Cs 60 125
44701 ORVAULT CEDEX 01
02 51 80 45 70 - contacts@te44.fr - www.te44.fr